

## Procès-verbal de séance du conseil municipal du jeudi 11 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué le quatre mars 2021, s'est réuni en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de l'espace socioculturel André HENRY (disposition COVID), sous la présidence de Madame Brigitte BERTEIGNE, Maire.

**Présents :** Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Martine COSSET, Bernard DESRUMAUX, Marcel AMAR, Charles BOUCHERON, Nicolas CARMIGNAC, Eve COSNEFROY, Sandrine FERNANDEZ, Catherine FONTAINE, Augustin FROT, Liliane GATEBOIS, Christophe GOUTELARD, Laurent VION.

**Absents excusés :**

Malorie BENOIST,  
Manuela DA SILVA NOVAIS pouvoir à Martine COSSET,  
Pascal FELLAH,  
Elodie RAPPAILLES.

**Secrétaire :** Catherine FONTAINE

### *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2021*

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2021.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### *1. Approbation et validation de l'avant-projet de la société ECMO pour l'aménagement de voirie rue de la République*

**Madame le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26/11/2018 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret d'application n° 2018-1075 du 03/12/2018 relatif aux marchés publics,

**Vu** la décision du Maire, en date du 20/10/2020, concluant un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie rue de la République avec le Cabinet ECMO,

**Vu** la délibération n° 2020-85 du 15/12/2020 acceptant de prévoir les travaux de la voirie rue de la République,

**Vu** les recommandations de reprise de voirie de l'UTI en date du 21/01/2021,

**Vu** la réunion de présentation de l'avant-projet sommaire sur l'aménagement de voirie rue de la République du Cabinet ECMO, en date du 5/02/2021,

**Considérant** le registre des observations des riverains et commerçants,

Indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 230 000 € HT (soit 276 000 € TTC). Le coût total de l'étude s'élève à 13 800 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 243 800 € HT soit 292 560 € TTC.

Propose au conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet sommaire,
- de s'engager sur la réalisation des travaux de voirie pour le Département,
- de solliciter une subvention pour le financement du projet auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'avant-projet sommaire,**
- **S'ENGAGE sur la réalisation des travaux de voirie pour le Département,**
- **SOLLICITE une subvention pour le financement du projet auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,**
- **AUTORISE à signer tous actes afférents à ce dossier,**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 de la Commune.**

Madame le Maire précise que les modifications demandées lors de la réunion de présentation du maître d'œuvre ont été prises en compte (espaces verts autour du puits, le passage piéton devant le porche de l'AMAPP est déplacé).

Mesdames FONTAINE et FERNANDEZ indiquent qu'un car s'arrête le long de la place PIOT.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un TAD (transport à la demande).

Il n'y aura plus d'arrêt de bus rue de la République. L'arrêt de bus officiel est celui devant l'école élémentaire.

Le début des travaux est prévu fin mai.

## *2. Participation financière aux travaux d'éclairage public*

**Madame le Maire,**

Informe l'assemblée du projet de travaux d'éclairage public en vue de l'ajout de 9 connexions sur mâts existants au lotissement le Pouteau et d'un luminaire connecté au lotissement du Vaublin dont le coût estimatif global s'élève à 4 240.80 € TTC.

Propose au conseil municipal :

- de s'engager à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,
- de s'engager à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'année 2021 à l'article 2041582.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	4 240.80€	3 534.00€	706.80€	1 767.00€	1 767.00€
<b>Total</b>	<b>4 240.80€</b>	<b>3 534.00€</b>	<b>706.80€</b>	<b>1 767.00€</b>	<b>1 767.00€</b>

- **S'ENGAGE** à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,
- **S'ENGAGE** à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 à l'article 2041582.

### *Informations de Madame Le Maire :*

- ✓ Madame le Maire informe que le SDEY a un service communication très développé.
- ✓ Le syndicat a décidé de choisir vingt transformateurs dans l'Yonne pour mettre des affiches publicitaires.  
Le transformateur près de l'école maternelle en fait partie.  
Madame le Maire montre le rendu aux conseillers présents.
- ✓ Le terrain de foot a été dégradé. Nous avons porté plainte à la gendarmerie. Nous connaissons les responsables de cet acte de vandalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

**La secrétaire de Séance,**

**Catherine FONTAINE**

**Le Maire,**

  
**Brigitte BERTEIGNE**

**Valérie DARTOIS**



**Philippe DE NIJS**



**Martine COSSET**



**Bernard DESRUMAUX**



**Manuela DA SILVA NOVAIS**  
*Pouvoir à M. COSSET*



**Liliane GATEBOIS**



**Pascal FELLAH**



**Sandrine FERNANDEZ**



**Christophe GOUTELARD**



**Malorie BENOIST**



**Nicolas CARMIGNAC**



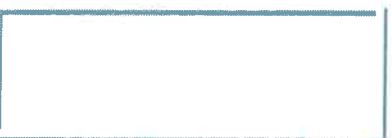
**Eve COSNEFROY**



**Charles BOUCHERON**



**Augustin FROT**



**Marcel AMAR**



**Catherine FONTAINE**



**Laurent VION**



**Elodie RAPPAILLES**

